

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (service d'été, 15 mai.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — — matin, Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — soir, Omnibus.  
10 — 11 — — Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE

Nous lisons dans le *Morning-Chronicle*, du 25  
juin, le passage suivant relatif à l'entrevue de  
S. M. l'Empereur avec les souverains et princes  
allemands de Bade :

« Nous avons l'assurance, dit le journal anglais,  
que l'Empereur Napoléon a prononcé les paroles  
suivantes : Je désire sincèrement la paix avec toute  
l'Europe. Les journaux français l'ont toujours af-  
firmé ; je le répète à vos Majestés et à vos Altesses.  
Ceux des journaux étrangers qui, en tous temps,  
m'accusent de vouloir agrandir mes territoires et  
de souhaiter faire la guerre avec mes voisins, sont  
dans les intérêts de mes adversaires, et leurs asser-  
tions ne méritent pas en conséquence d'être prises  
en considération. »

Le conseil fédéral suisse, à ce que nous annon-  
ce une dépêche de Berne, prépare un rapport raisonné  
sur l'affaire de la Savoie. L'assemblée fédérale est  
convoquée pour le 2 juillet ; ce rapport lui sera im-  
médiatement présenté.

Si l'on en croit une dépêche publiée par le *Globe*,  
M. Kern aurait adressé au conseil une dépêche  
relative à une entrevue qu'il a eue avec M. Thou-  
venel, et dans laquelle le ministre aurait expliqué  
avec sa netteté habituelle la conduite adoptée par  
le cabinet des Tuileries dans cette affaire.

Une dépêche de l'Agence Reuter a dit que l'ambas-  
sadeur d'Espagne à Turin aurait déclaré à M. de  
Cavour qu'il quitterait cette ville, si le gouverne-  
ment n'empêchait pas les expéditions en Sicile.  
Sans avoir de renseignements personnels à ce sujet,  
nous croyons que cette nouvelle est erronée,  
puisqu'il résulte des déclarations faites tout récem-  
ment par le gouvernement espagnol que l'Espagne  
garderait vis-à-vis de l'Italie une complète neu-  
tralité.

L'Agence Reuter a communiqué la dépêche télé-  
graphique suivante aux journaux anglais :

Saint-Petersbourg, samedi.

On dit que, par ordre de Sa Majesté l'empereur,  
le comte de Stackelberg, ministre de Russie à  
Turin, a reçu les instructions suivantes :

« Déclarer au cabinet de Turin que, si le gou-  
vernement sarde n'empêche pas à l'avenir le départ  
pour la Sicile des expéditions en voie d'organisa-  
tion dans les différents ports de la Sardaigne, le  
comte de Stackelberg quittera le Piémont avec  
tout le personnel de l'ambassade russe. »  
(*Le Pays.*)

On lit dans le *Moniteur prussien*, du 22 juin :

« Berlin, 22 juin. — Animé de l'intention bien-  
veillante de calmer les inquiétudes de l'Allemagne,  
l'Empereur des Français avait fait exprimer au prince  
régent de Prusse le désir de le saluer sur le terri-  
toire allemand. Le prince régent accueillit d'autant  
plus volontiers cette offre du chef d'un grand Etat  
voisin que, précisément dans le moment présent,  
son séjour à Bade lui permettait de faire participer  
à cette visite des princes éminents de l'Allemagne,  
tandis qu'il en résultait déjà de soi que l'intégrité du  
territoire allemand des frontières allemandes était  
tout à fait hors de question.

« L'Empereur des Français a donné au prince ré-  
gent de Prusse et aux princes allemands qui se trou-  
vaient à ses côtés, dans cette entrevue, des assuran-  
ces répétées et parfaitement convaincantes des sen-  
timents pacifiques et amicaux dont il est animé vis-  
à-vis de l'Allemagne. Il a pu se convaincre que ces  
sentiments sont réciproques de la part de l'Allema-  
gne.

« L'Allemagne et la France peuvent donc trouver  
dans l'entrevue de Bade des motifs de tranquillité  
également désirable à ces deux grands peuples et  
qui sera également profitable à la vie économique et

industrielle des deux. Si l'Allemagne a vu réunis  
dans cette entrevue un si grand nombre des princes  
allemands les plus éminents, le peuple allemand  
y a vu une nouvelle garantie de la direction natio-  
nale de la politique prussienne, qui ne perdra ja-  
mais de vue les intérêts collectifs de l'Allemagne et  
y a reçu, pour ainsi dire, une explication de fait des  
paroles que le prince régent a adressées aux cham-  
bres réunies à la clôture de la session.

« Il verra dans l'union qui a régné dans l'entre-  
vue de Bade, la garantie que ni la politique prus-  
sienne ni celle des autres Etats allemands ne pourra  
être égarée vis-à-vis de l'étranger par des différends  
sur des questions intérieures, quelle qu'en soit  
la gravité, et il y puisera en même temps l'espoir  
que cette union et la force nouvelle acquise par la  
confiance en la politique loyale et nationale de la  
Prusse produiront aussi leurs effets de rapprochement  
et d'entente dans les questions intérieures alleman-  
des. »

## DEUX-SICILES.

D'après une lettre particulière de Rome, écrite  
au *Messenger du Midi*, le Pape ferait en ce moment  
des démarches auprès du roi de Naples pour l'enga-  
ger à entrer dans une voie libérale, dans laquelle le  
Saint-Père le suivrait immédiatement. On comprend  
l'intérêt qu'a le gouvernement romain à éviter la  
révolution dans le midi continental de l'Italie.

Le conseil des ministres, à Naples, reste presque  
en permanence. Les membres de la famille royale y  
assistent régulièrement. Il paraît qu'on a longue-  
ment discuté sur les mesures à prendre. Le comte  
d'Aquila et la jeune reine auraient conseillé des ré-  
formes, avec une constitution. La reine douairière,  
secourue par quelques ministres des plus éloquents,  
auraient, au contraire, mis en avant la résistance à  
outrance. Le roi paraîtrait parfaitement décidé à  
suivre ce dernier conseil, surtout si l'on en juge par

## FEUILLETON

## LE CASSEUR DE PIERRES.

(Suite.)

Madeleine eut un geste de déception, une expression  
de douleur intraduisible ; puis une nouvelle transfor-  
mation s'opéra soudainement sur son visage : une idée lui  
était venue.

Peut-être Jean Maillard avait-il caché le portefeuille  
vert dans la maison, dans la salle basse.

Madeleine courut entrouvrir le volet supérieur de la  
porte, afin d'être éclairée par la porte.

Puis elle se mit à chercher, à fureter, à fouiller partout  
sans bruit.

Mais Jean Maillard avait l'oreille fine ; il se réveilla, il  
aperçut sa femme agenouillée sur le lit et les deux mains  
plongées dans la ruelle.

— Ah !... ah !... se prit-il à ricaner tout-à-coup, tu  
voudrais bien découvrir ma cachette, n'est-il pas vrai ?  
Te voler toi-même et reporter l'argent là-bas ?...

— Oui, avoue franchement Madeleine, et dusses-tu  
me tuer ensuite, je mourrais contente, car j'aurais la  
conviction d'avoir bien agi, d'avoir écarté de notre toit  
les malheurs que je pressens, de nous avoir sauvés tous !

— Pense comme tu voudras, conclut Maillard, mais  
ne te donne pas la peine de chercher plus longtemps,  
c'est inutile, je t'en préviens, le magot est en lieu sûr...  
Plus un mot et laisse-moi me coucher, je tombe de som-  
meil !

Madeleine était à bout de forces ; elle baissa la tête et  
n'insista plus.

Durant quelques minutes encore, Denise écouta, tou-  
jours blottie contre la porte ; mais n'entendant plus rien,  
elle remonta dans sa chambre, se jeta sur son lit sans se  
deshabiller, et, brisée par les émotions de la journée,  
elle ne tarda pas à s'endormir de nouveau, mais d'un  
sommeil fiévreux et tout plein de rêves effrayants, dans  
lesquels revenaient comme un lugubre refrain les der-  
nières paroles de sa mère.

Au jour naissant, un léger bruit réveilla Denise, le  
bruit de la porte qu'on ouvrait doucement.

Elle sauta au bas de sa couchette, courut à la fenêtre,  
et, se plaçant de façon à n'être pas aperçue du dehors,  
elle regarda.

C'était Jean Maillard qui sortait, ses outils de canton-  
nier sur l'épaule et comme s'en allant à son travail quo-  
tidien.

Effectivement, Denise l'aperçut d'abord s'engager dans  
le sentier qui conduisait à la grande route. Mais à peine  
eut-il dépassé les derniers arbres qui s'élevaient dans  
cette direction, que Denise le vit s'arrêter tout-à-coup,  
regarder avec précaution autour de lui, et, se glissant le  
long des haies, rebrousser chemin du côté de la grève.

— Où donc, mon père va-t-il ainsi ? se demanda la  
jeune fille.

— Devant la fenêtre, fort peu élevée d'ailleurs, se  
trouvait un tas de bourrées. Sans trop savoir ce qu'elle  
faisait, Denise s'élança au dehors, et suivit de loin son  
père.

Personne encore n'était éveillé dans les environs,  
personne ne pouvait les voir.

De temps à autre cependant, Maillard faisait une  
courte halte pour sonder du regard la campagne déserte

et muette.

Denise, alors, se cachait derrière quelque buisson,  
derrière quelque tronc d'arbre. Puis, lorsque le canton-  
nier se remettait en marche, elle reprenait aussitôt sa  
poursuite, mais si légèrement qu'elle ne faisait aucun  
bruit, si prompte à profiter des moindres accidents de la  
route, qu'on eût dit une jeune Indienne des romans de  
Fenimore Cooper.

La matinée était admirable de calme et de fraîcheur.  
Jamais ciel aussi pur n'avait été éclairé par les premiers  
rayons du soleil levant. Les oiseaux faisaient leur toilette,  
en chantant matines, au milieu des feuilles humides et  
brillantes. Il y avait des perles et des diamants sur cha-  
cun des brins d'herbe qu'effleuraient les pieds nus de  
Denise.

Elle allait ainsi, elle allait toujours, sans avoir réflé-  
chi, sans se rendre compte de ce qui pouvait résulter  
de cette démarche, ne sachant même pas si elle dormait  
ou bien si tout cela n'était pas encore un rêve, mais va-  
guement et comme guidée par un secret instinct. On eût  
presque dit une somnambule obéissant à l'attraction de  
quelque magnétisme inconnu.

On ne tarda pas à découvrir la mer, à demi-voilée çà  
et là par la brume matinale.

Une dernière fois, Jean Maillard regarda derrière lui ;  
puis, rassuré par ce rapide examen, il disparut.

Après quelques secondes d'attente, la jeune fille se  
pencha tellement vers le sol, qu'elle semblait y ramper ;  
ce fut ainsi qu'elle parvint au bord de la falaise.

Là, s'étendant sur l'herbe courte et sèche, elle avança  
avec précaution la tête et regarda en bas.

(La suite au prochain numéro.)



les ordres donnés aux commandants des forteresses et aux généraux.

Une dépêche de Nantes, arrivée mardi, annonce que le roi, cédant à des conseils dont l'opportunité lui a été démontrée, s'est décidé à accepter la constitution libérale dont les bases avaient été posées dans le dernier conseil.

Cette constitution serait basée principalement sur la séparation du royaume de Naples de celui de la Sicile, qui gouvernerait un prince de la famille royale.

Les conséquences essentielles du nouvel état de choses seraient : une alliance intime avec le Piémont, un changement de ministère et une amitié aussi étendue que les circonstances le permettent.

(Le Pays.)

La *Lombardia*, journal de Milan, annonce qu'une députation sicilienne partira prochainement pour Paris. Elle sera, dit ce journal, chargée de représenter à l'Empereur des Français que la révolution en Sicile a été amenée par le mauvais gouvernement des Bourbons, et que les Siciliens demandent à participer au sort de la Toscane et de l'Emilie en se réunissant au nouveau royaume italien.

Il n'y a qu'une nécessité suprême pour l'Italie : se délivrer de tous les éléments hostiles qui existent encore dans son sein, et établir l'indépendance nationale. Le mouvement sicilien est la continuation des mouvements de Toscane et des Romagnes, mouvements qui eux-mêmes sont légitimement sortis de la guerre dirigée par la France et le Piémont contre l'Autriche.

(Idem.)

Les dernières dépêches de Sicile nous apprennent que les volontaires de Garibaldi se trouvaient tous en ce moment réunis à Palerme, et qu'ils formaient un corps de troupes d'élite de 10,000 hommes. Il est arrivé du matériel et des effets d'habillement en quantité considérable, et on attendait prochainement d'autres envois du même genre. On pensait que vers les premiers jours du mois de juillet tous les volontaires composant ce corps porteraient l'uniforme de l'infanterie de ligne piémontaise.

Marseille, 26 juin. — *Palerme*. — Le journal officiel a publié une proclamation du fils d'un général napolitain, M. Benedetto, qui appelle l'armée à s'insurger contre les Bourbons.

La colonne de Lamasa a été dirigée sur la province de Noto, qui ne s'était pas encore prononcée, et non contre Caltanissetta qui déjà s'est insurgée.

Les barricades de Palerme ont été enlevées et les bandes renvoyées dans leurs foyers afin de se réorganiser. Une proclamation invite le clergé à seconder cette réorganisation.

Un décret oblige les établissements de bienfaisance à verser les sommes qu'ils ont en dépôt au Trésor public, avec promesse de restitution après la crise.

*Naples*, 23 — Les ministres ayant donné leur démission, le commandeur Spinelli a été chargé de former un cabinet. — *Havas*.

Un décret impérial en date du 25 juin proroge jusqu'au 14 juillet inclusivement la session du Corps-Législatif.

On lit dans le *Moniteur* :

La mort de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon enlève à la France un prince dont la mémoire restera liée aux plus grands événements d'une époque héroïque. La Providence a permis que le dernier frère de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup> ne mourût pas sans avoir vu le rétablissement de la glorieuse dynastie qu'il avait si fidèlement servie. La nation s'associera au deuil qui vient de frapper la famille impériale.

S. A. I. LE PRINCE JÉRÔME NAPOLÉON.

Le prince Jérôme Napoléon vient de succomber aux suites de la longue et douloureuse maladie dont il était atteint. Les derniers bulletins de Villegenis devaient faire prévoir ce triste événement, qui va causer en France une douloureuse sensation.

Le prince Jérôme Napoléon était le plus jeune et le seul survivant des frères de Napoléon I<sup>er</sup>, et un des derniers représentants des grandes illustrations du premier empire.

Comme général, comme prince français, comme souverain, comme frère de l'Empereur, le prince Jérôme s'était montré digne du rang élevé qu'il avait occupé. Comme homme privé, il s'était concilié de nombreuses et vives sympathies qui n'ont cessé de l'entourer dans les fortunes si diverses de sa longue existence, et que justifiaient si bien les rares qualités de son cœur et de son esprit.

Le prince Jérôme Napoléon était âgé de 76 ans ;

il était né à Ajaccio le 15 décembre 1784. Réfugié en France avec sa famille en 1794, il fut placé au collège de Juilly où il fit ses études. Il y était encore au moment où Napoléon Bonaparte prenait le gouvernement de la France dans la journée du 18 brumaire. Napoléon destinait son jeune frère à la marine : il le fit entrer comme aspirant à bord d'un des navires de guerre que possédait alors l'Etat, et après un an d'apprentissage du rude métier de marin, il le désigna pour faire partie, en qualité de lieutenant de frégate, de l'expédition de Saint-Domingue, commandée par le général Leclerc.

Le prince Jérôme avait alors dix-huit ans. Cette période de sa vie de marin dura jusqu'en 1806 et fut très-active. Chargé d'aller établir une croisière contre les Anglais, près de la Martinique, il s'acquitta de sa mission avec autant d'intelligence que de dévouement. Dans d'autres circonstances encore il justifia pleinement la confiance de l'Empereur et fut nommé successivement capitaine de vaisseau et contre-amiral (1806).

Au commencement de la campagne de Pologne, Napoléon I<sup>er</sup> appela son frère auprès de lui sur sa demande et lui confia le commandement d'un corps d'armée auxiliaire destiné à opérer dans la Silésie. Les opérations de ce corps d'armée eurent une influence décisive sur le résultat de cette campagne terminée si glorieusement à Tilsitt. Le journal des opérations de l'armée de Silésie, publié il y a quelques années par M. Ducasse, et accompagné de la correspondance de Napoléon I<sup>er</sup> avec le jeune commandant du 9<sup>e</sup> corps d'armée, offre le plus attachant, le plus sympathique intérêt.

Les lettres du prince Jérôme à son frère respirent dans toutes leurs parties le sentiment de la position élevée qu'occupait le jeune prince.

Passionné pour la gloire, il ne cesse de demander à l'Empereur de le rappeler près de lui pour prendre part aux grandes luttes des champs de bataille. « Je supplie Votre Majesté de ne pas m'éloigner du champ de bataille... Quant à moi, ce que j'ambitionne le plus, c'est d'acquiescer de la gloire. » Voilà ce qu'on lit dans presque toutes les dépêches, avant l'ordre qui lui fut enfin donné de se rendre sur le théâtre de la grande guerre, en Pologne.

Sa sollicitude d'honnête homme pour la bonne et probe administration de son corps d'armée est poussée jusqu'à ce point de s'opposer, lui jeune chef d'armée de vingt-trois ans, à des abus ordonnés ou tolérés par un vieux général de la république un peu trop enclin à se conduire en pays conquis comme un baron de fer du moyen âge.

Ses soins pour les blessés, pour les soldats malades, étaient incessants.

« Il est arrivé de Varsovie, écrivait-il à l'Empereur, 1,980 malades, dont 1,583 Français. Dès avant-hier j'ai fait une visite à l'hôpital. Je n'ai point été content de la manière dont y étaient traités les malades, et j'ai dans la journée même fait changer pour le lendemain le pain et le vin qui étaient de mauvaise qualité. Votre majesté peut s'en rapporter à moi pour les soins que j'apporterai à ce que ces braves soldats soient bien traités. » (Lettre du 30 mars.)

« Il y a en ce moment, lit-on dans une autre dépêche, 2,343 malades à l'hôpital. Je puis assurer Votre Majesté qu'ils sont parfaitement soignés. Le pain est bon, ainsi que le vin, la bière et la viande qu'on leur distribue. J'y fais de fréquentes visites, et lorsque mes occupations m'empêchent d'y aller, j'envoie un de mes aides-de-camp pour vérifier la qualité des vivres sur les échantillons que l'on m'envoie. »

Le frère de l'Empereur, le futur roi de Westphalie, celui qui, après avoir occupé un trône, devait être un jour le gouverneur du plus illustre, du plus glorieux hospice du monde, comprenait alors qu'à la guerre, après le champ de bataille, il n'y a pas de lien plus auguste pour faire métier de prince que les ambulances et les hôpitaux. Nous regrettons que l'espace qui nous est réservé dans ce journal ne nous permette pas d'analyser cette intéressante correspondance, ainsi que celle qui eut lieu plus tard entre l'Empereur et son jeune frère, à l'occasion de la campagne de 1812, car ces correspondances jettent un jour tout nouveau sur ces deux pages si importantes de l'histoire, et mettent en relief les qualités qui distinguaient le prince Jérôme comme général et comme souverain.

L'entrevue du Niémen entre l'Empereur Napoléon et l'empereur Alexandre fut le prélude de la paix de Tilsitt signée le 9 juillet 1807, et à la suite de laquelle la Saxe et la Westphalie furent érigées en royaumes, et Jérôme Napoléon appelé à régner sur ce dernier.

La conduite de ce prince comme souverain est tout entière résumée dans ces paroles de l'Empereur placées au frontispice du journal des opérations dont nous venons de parler :

« Jérôme a été propre à gouverner. — Je découvrais en lui de véritables espérances. »

Le nouveau royaume avait été admirablement organisé par les sages et habiles conseillers dont l'Empereur avait entouré son jeune frère : MM. les comtes Siméon, Beugnot et Jollivet, conseillers d'Etat. C'était le système de l'administration française, mais perfectionné d'une institution excellente et qui manque peut-être à notre organisation communale. Cette institution était celle des maires de canton, rétribués par le trésor public.

L'armée westphalienne était fort belle et tout à fait organisée comme nos régiments français. Cette armée a fait honorablement la guerre avec nous. Dans la campagne de 1809, en Espagne, un régiment de cheval-légers westphaliens, colonel Hammerstein, mérita d'être cité comme s'étant couvert de gloire. Dans la campagne de Russie, l'armée westphalienne périt presque tout entière pour notre cause.

On a reproché à Jérôme Napoléon de la prodigalité, le luxe de sa cour, un état militaire trop nombreux, le poids trop lourd des charges publiques. En Westphalie, on lui rendait plus de justice : on savait que ce royaume, lié aux destinées de l'Empire, était soumis à des exigences supérieures aux intentions du roi. On le savait si bien que personnellement, Jérôme était aimé.

Au moment où une formidable coalition allait envahir la Westphalie et en prendre possession, un prince étranger à ce pays, auquel il avait été imposé par la conquête, put se retirer paisiblement, sans être inquiété par les populations, comme un général qui opère en bon ordre sa retraite devant des troupes qui menacent de l'écraser.

Ne trouve-t-on pas dans ce rapprochement un témoignage historique que ce ne fut pas la popularité qui manqua au roi Jérôme en Westphalie, et que si ce prince, au milieu d'une guerre d'invasion, conserva jusqu'au dernier moment l'estime et le respect d'un peuple qui n'était pas sympathique au principe de son gouvernement, c'est qu'il avait, comme l'a dit l'Empereur à Sainte-Hélène, les qualités qui rendent propre à gouverner.

En 1807, le prince Jérôme avait épousé la fille du roi de Wurtemberg, la princesse Frédérique. Lors des événements de 1814, quand l'Empire succomba sous les coups de la coalition européenne, l'affection et le dévouement de cette noble femme ne se démentirent pas un seul instant, et elle fut pour son époux dans l'exil ce qu'elle avait été lorsqu'il était souverain du royaume de Westphalie.

A la première nouvelle du retour de l'île d'Elbe, le prince Jérôme accourut à Paris et demanda à l'Empereur de commander un des premiers corps d'armée qui devaient marcher à la frontière. Sa conduite à Waterloo fut héroïque, elle suffirait pour immortaliser sa mémoire.

Blessé à la défense de la position du bois d'Hougmont, il ne quitta le champ de bataille qu'un des derniers et alors qu'on vint l'en arracher, pour ainsi dire, par ordre de l'Empereur.

Après la chute de l'Empire, le prince Jérôme se rendit dans le Wurtemberg, où il séjourna longtemps avec le titre de prince de Montfort.

Il habita ensuite successivement Trieste et Florence.

En 1847, il fut autorisé à rentrer en France, où il vécut dans un modeste hôtel des Champs-Élysées. A l'époque de la révolution de février, il était à Paris où il rallia autour de lui les partisans de l'Empereur et prépara la candidature à la présidence de la république de Louis Napoléon. Il fit preuve en cette circonstance d'une abnégation dont l'histoire lui tiendra compte. Connaissant la puissance de caractère et la haute intelligence politique du futur Empereur des Français, il effaça son individualité devant celle de son neveu, afin de ne pas diviser les suffrages du parti napoléonien.

Le reste de la vie de ce prince est trop connu pour que nous ayons à le rappeler ici. Nommé gouverneur général de l'hôtel des Invalides, le 27 décembre 1848; maréchal de France, le 1<sup>er</sup> janvier 1850, il fut en 1851 chargé de la présidence du Sénat, et réintégré dans son titre de prince français.

Le prince Jérôme, comme nous le disions en commençant, s'est constamment montré à la hauteur de sa fortune et n'a cessé de faire preuve du plus patriotique dévouement. Sa mort est une grande perte pour la famille impériale. Ses regrets et sa douleur seront partagés par la France tout entière.

(Le Pays.)

ALBERT BIZOUARD.

FAITS DIVERS.

C'est lundi prochain qu'aura lieu la cérémonie des funérailles de S. A. I. le prince Jérôme.



Le corps est arrivé mardi et a été transporté au Palais-Royal, où il doit être exposé dans une chapelle ardente.

On pense que les dépouilles mortelles de Son Altesse Impériale seront déposées aux Invalides, à côté des cendres de Napoléon I<sup>er</sup>.

Lundi une messe, à laquelle assistaient tous les membres de la famille impériale, a été célébrée à Villegienis.

L'Empereur doit revenir samedi prochain de Fontainebleau. Sa Majesté restera à Saint-Cloud jusqu'à l'époque de son départ pour la Savoie, qui aura lieu, dit-on, vers le mois de septembre.

— On mande de Rome que le Pape, à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, a nommé le général Lamoricière grand-croix.

Six cents Irlandais sont enrégimentés; d'autres sont attendus.

— Par décret impérial, M. l'abbé Maret, ancien vicaire-général, doyen de la faculté de théologie de Paris, est nommé évêque de Vannes, en remplacement de M<sup>sr</sup> de la Motte de Broons et de Vauvert, décédé.

— UNE FEMME TUÉE PAR DES ABEILLES. — Il y a peu de jours, après une de ces ondées que l'on croirait être une seconde édition des giboulées de mars, M. F... maraîcher dans la banlieue de Paris, était allé avec tout son monde travailler dans un marais situé à quelque distance de son domicile, et n'avait laissé à la maison que sa fille avec sa belle-mère, qui est à l'état d'enfance.

Dans un coin du jardin de M. F..., est exposée une ruche que la vieille dame avait la manie de se charger de surveiller, de sorte que du matin au soir on la voyait assise tout auprès : « Travaillez, mes petits anges, travaillez, » disait-elle alors de sa plus douce voix aux abeilles, qui allaient et venaient sans jamais lui faire aucun mal; et quand les travailleuses étaient rentrées, cette vieille enfant quittait son poste, plus ou moins satisfaite de sa journée.

Avant-hier après une bourrasque qui l'avait forcée de se mettre à l'abri, la belle-mère du jardinier ayant vu le soleil reparaitre : « Il faut vite que je retourne à la besogne, dit-elle à sa petite-fille; quand je ne suis pas là, mes paresseuses ne font rien. » Et elle s'empresse de retourner à son poste.

Quelques instants après, la jeune fille, de sa fenêtre, la voyait, semblable à la mouche du coche, aller et venir autour de la ruche et stimuler les abeilles; mais celles-ci, prévoyant sans doute qu'une nouvelle ondée allait survenir, s'obstinaient à rester closes en leur domicile. Furieuse d'une pareille désobéissance, la vieille dame entre en fureur, prend un bâton et frappe de toutes ses forces sur le panier.

La jeune fille, effrayée du danger auquel s'expose son aïeule, veut courir pour la faire rentrer, mais elle est à peine dehors qu'un noir tourbillon de mouches sort en grondant de la ruche, et enveloppe la vieille femme qui, après avoir essayé de se défendre avec son bâton, tombe par terre et se roule en poussant des cris affreux.

Lorsqu'elle voit les abeilles se ruer sur sa grand-mère, la fille du jardinier court chercher une botte de paille, en prend une poignée qu'elle allume, et, à l'aide de ce brandon plusieurs fois renouvelé, elle parvient, au risque de se faire piquer elle-même, à faire lâcher prise aux insectes; mais cette opération avait duré plus d'un quart d'heure, et quand la pauvre vieille femme fut complètement débarrassée, ce n'était plus, dit le *Sicéle*, qu'une masse tuméfiée, inerte : l'existence l'avait abandonnée.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

**RAPPORT** fait au Corps-Législatif (séance du 20 juin), au nom de la Commission\* chargée d'examiner le projet de loi tendant à affecter à de grands travaux d'utilité générale les fonds restant libres sur l'emprunt de 500 millions de francs, par M. LOUVET, député au Corps-Législatif.

MESSIEURS,

Au retour d'une courte et glorieuse campagne, qui a eu pour principaux résultats d'accroître la prépondérance française en Italie et de donner de ce côté de meilleures limites à nos frontières, l'Empereur a inauguré la paix en faisant avec un grand peuple voisin, notre vieux rival en toutes choses, un traité destiné à abaisser les barrières des douanes et à imprimer un nouvel essor à notre agriculture, à notre industrie et à notre commerce. Pour donner à ces trois grands éléments producteurs de notre richesse nationale la force de lutter avec avantage contre la concurrence étrangère, trois

\* Cette commission est composée de MM. Delamarre (de la Creuse), président; Segris, secrétaire; de Voize, Guillaumin, Faugier, Louvet, Desmaroux de Gaumin.

choses étaient nécessaires : — mettre à la portée de nos manufacturiers les matières premières et les principaux instruments de travail, libres des droits qui les ont grevés jusqu'ici; — essayer de faciliter la vie des travailleurs en abaissant le prix des principaux objets de leur consommation usuelle; — enfin assurer la liberté et la franchise du mouvement de notre activité nationale en achevant nos chemins, nos routes, nos voies de fer, nos canaux, nos ports, notre navigabilité fluviale et nos grandes entreprises d'améliorations agricoles. Ces trois mesures ont cherché leur application dans trois projets de loi principaux, présentés cette année au Corps-Législatif : la loi sur les cotons, les laines, etc., adoptée en votre séance du 2 mai; la loi sur les sucres, cafés, etc., votée le 19 mai; enfin la loi qui fait l'objet du présent rapport.

L'accueil fait par vous, Messieurs, aux deux premiers projets de loi dont nous venons de parler, prouve que le Corps-Législatif s'associe avec empressement à la politique de paix annoncée par le gouvernement de l'Empereur. La France, en fait de gloire extérieure et militaire, n'a rien à envier à personne; mais elle ignore encore elle-même tout ce qu'elle renferme dans son sein de vitalité et de puissance productive. Développer cette vitalité et cette puissance est une tâche suffisante à illustrer les plus grands règnes; et quand on étudie activement l'organisation des sociétés modernes, on demeure convaincu que les luttes pacifiques des nations entre elles, destinées à féconder leurs forces, non à les épuiser, doivent être désormais l'unique et légitime objet des ambitions les plus augustes.

C'est sous l'égide de cette pensée que votre Commission s'est placée pour étudier le projet de loi dont l'examen lui était confié. La discussion qui a eu lieu dans vos bureaux a rendu sa tâche facile en ce qui concerne l'idée principale qui domine l'ensemble du projet. Les grandes vues de l'Empereur, concernant l'application des fonds restant libres sur l'emprunt de la guerre d'Italie à des travaux d'une utilité générale et incontestable, avait trouvé l'accueil le plus sympathique au Corps-Législatif comme dans la nation tout entière. Notre assentiment au principe de loi ne pouvait être douteux, et notre premier acte a été de le constater unanimement.

Notre second soin a été de chercher à établir un aperçu général et sommaire de la dépense totale qu'entraînerait l'exécution des travaux projetés, ainsi que de l'ensemble des voies et moyens destinés à y faire face. Nous avons trouvé une partie des éléments de cette étude dans le remarquable rapport présenté sur cette matière, le 25 février 1860, à S. M. l'Empereur, par M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Il résulte du rapport de ce ministre que l'ensemble de tous les grands travaux afférents à son ministère peut être évalué, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1860, aux chiffres suivants :

Nos routes impériales exigeraient pour leur amélioration et leur achèvement une somme d'environ.....	16,000,000 fr.
Notre navigation fluviale.....	100,000,000
Nos canaux.....	36,000,000
Nos ports maritimes, nos phares, nos balises.....	84,000,000

Total..... 280,000,000 fr.

sans comprendre l'achèvement de nos chemins de fer et nos entreprises d'améliorations agricoles, dont la dépense n'a pu encore être calculée, même approximativement.

Sur les 150 millions demandés par le projet de loi, l'intention du gouvernement est d'appliquer les 2/3 de cette somme, soit 100 millions, à l'exécution des grands travaux projetés par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Ces travaux, en effet, sont les plus utiles et les plus rapidement reproductifs. La situation nouvelle faite à notre pays par le traité de commerce avec l'Angleterre leur donne un caractère d'urgence incontestable. Ces 100 millions seraient divisés en trois annuités à répartir pendant les années 1860, 1861 et 1862. Les 50 autres millions, également divisibles en trois annuités, seraient affectés aux autres départements ministériels et auraient pour but de hâter l'achèvement de notre réseau télégraphique ainsi que la restauration de nos cathédrales, de nos églises et de nos monuments historiques; de subventionner la reconstruction de nos presbytères et maisons d'écoles, et de donner des encouragements aux sciences, aux lettres et aux arts.

Les 100 millions réservés au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ont fixé plus particulièrement l'attention et l'intérêt de votre Commission, parce qu'ils entrent plus intimement dans l'esprit du projet de loi. Ces 100 millions, d'après le rapport de l'honorable M. Rouher, seraient répartis de la manière suivante, pour leur ensemble

et indépendamment de leur division en trois annuités :

Les routes recevraient une allocation de.....	15,000,000 fr.
Les fleuves et rivières.....	32,000,000
Les canaux.....	10,000,000
Les ports, phares et balises..	35,000,000
Les entreprises d'améliorations agricoles.....	8,000,000

Total égal..... 100,000,000 fr.

Si à ces allocations extraordinaires on ajoute les crédits annuels affectés aux mêmes travaux par le budget ordinaire (2<sup>e</sup> section du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics), on trouve que chacun de ces grands services, obtiendra pendant la période des trois années un total de crédits suffisant pour assurer la réalisation des améliorations les plus désirables et les plus urgentes. En effet, les routes reçoivent, sur la 2<sup>e</sup> section du budget du ministère des travaux publics, une allocation annuelle de 5,900,000 francs, soit pour les trois années..... 17,700,000 fr.

Les fleuves et rivières, 3 millions 700,000 fr. annuels, soit pour les trois années..... 11,100,000

Les canaux, 1 million annuel, soit pour les trois années..... 3,000,000

Les ports, 5,800,000 fr. annuels, soit pour les trois années..... 17,400,000

Les entreprises d'améliorations agricoles (dunes, dessèchements, irrigations), 1,450,000 fr. annuels, soit pour les trois années..... 4,350,000

Total des ressources comprises annuellement à la 2<sup>me</sup> section du budget, du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et cumulées pour les trois

années 1860, 1861 et 1862..... 53,550,000 fr.

Ces 53,550,000 fr., ajoutés aux 100,000,000 fr. ci-dessus, forment donc un total de 153 millions 550,000 fr., applicables exclusivement aux grands travaux du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; et comme la prévision de la dépense de ces travaux s'élève, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus, à une somme approximative de 280,000,000 fr., il est par conséquent permis d'espérer que la moitié des travaux projetés (chemins de fer exceptés) sera exécutée pendant la période des trois années 1860, 1861, 1862. L'avenir pourvoira au reste, suivant le degré d'urgence des nécessités qui viendront à se manifester. Il n'est jamais sage d'ailleurs, de chercher à régler l'avenir trop longtemps d'avance, ni de vouloir faire de trop choses à la fois.

Pour le moment présent, la première annuité, celle de 1860, ne pouvait évidemment s'appliquer qu'à ceux des grands travaux qui présentaient le caractère d'une urgence plus immédiate et dont les études étaient prêtes. Les travaux qui ont pu réunir cette double condition représentent une somme de 45,735,000 francs, dont le crédit est demandé par le présent projet de loi, et qui se répartit entre six départements ministériels, parmi lesquels le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics figure pour 29 millions, et celui de l'Algérie et des Colonies pour 5,400,000 francs.

Les voies et moyens, destinés à faire face à la dépense de tous ces grands travaux sont puisés à deux sources : d'abord dans le reliquat libre de l'emprunt contracté pour la guerre d'Italie, puis dans les excédants disponibles sur les recettes de la Caisse de la Dotation de l'armée. Le reliquat libre de l'emprunt pour la guerre d'Italie est présumé devoir s'élever, au 31 décembre 1860, à 31 millions, auxquels le projet de loi ajoute 48 millions à provenir de l'indemnité accordée par la Sardaigne à la France, en vertu du traité de Zurich; total, de ce chef, 79 millions.

Quant aux excédants de la Caisse de la Dotation de l'armée, on les évalue aux chiffres suivants :

25,000,000 disponibles et réalisés au 31 décembre 1859.

32,000,000 présumés devoir être disponibles au 31 décembre 1860.

24,000,000 présumés devoir être disponibles au 31 décembre 1861.

Ensemble 81,000,000 fr.

C'est donc un total de 160 millions de ressources que le Gouvernement fait figurer en regard des 150 millions de dépenses projetées.

Tel est, Messieurs, dans son ensemble général, le projet de loi qui nous est soumis. Son importance appelait une étude attentive de notre part; et afin



de rendre notre travail plus facile et plus efficace tout à la fois, nous nous sommes conformés à la méthode suivie pour l'étude ordinaire des budgets, en examinant d'abord les dépenses proposées, puis les ressources qui doivent les couvrir.

(La suite au prochain numéro.)

En publiant le programme de la fête de la consécration de l'église de Longué, l'Union de l'Ouest dit que « la cérémonie doit être présidée par Monseigneur l'archevêque de Tours, assisté de Messieurs les évêques d'Angers, de Nantes, de Laval, du Mans et de Limoges.

» La veille de la fête, lundi 2 juillet, les évêques se réuniront à Saumur, chez M. le curé de Saint-Pierre. Ils en partiront à 3 heures, s'arrêteront à Vivy, où ils donneront la bénédiction. Une garde d'honneur à cheval, composée des jeunes gens de Longué, viendra chercher leurs Grandeurs à Vivy. A 4 heures 1/2 aura lieu le départ. En arrivant à Longué, les évêques descendront chez M. Guinebert, dont la maison sera disposée pour les recevoir. »

La commission d'instruction primaire se réunira à Angers, à l'hôtel de la préfecture, le lundi 30 juillet, à 8 heures du matin, pour l'examen des aspirants au brevet de capacité, et le mercredi 1<sup>er</sup> août pour l'examen des aspirants.

Les aspirants devront se faire inscrire un mois d'avance, dans les bureaux de l'Académie, à la Préfecture, et déposer, en s'inscrivant, les pièces suivantes :

- 1<sup>o</sup> Un extrait de leur acte de naissance ;
- 2<sup>o</sup> La déclaration que l'aspirant ne s'est présenté devant aucune commission d'examen dans l'intervalle des quatre mois qui précèdent la session ;
- 3<sup>o</sup> L'indication, s'il y a lieu, de celles des matières comprises dans la deuxième partie de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850, sur lesquelles il demande à être interrogé.

La signature de l'aspirant doit être légalisée par le maire de la commune où il réside.

Les mêmes formalités sont exigées des aspirantes.

Pour chronique locale et faits divers P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* :

Palais de Fontainebleau, le 26 juin.

L'Empereur, à l'occasion du décès de Son Altesse Impériale Monseigneur le prince Jérôme Napoléon, oncle de Sa Majesté, a pris aujourd'hui le deuil pour vingt-et-un jours.

Les onze premiers jours seront portés en grand deuil et les dix autres en deuil ordinaire.

— On a répandu le bruit que le gouvernement songeait à négocier un emprunt. Ce bruit est complètement faux. (*Moniteur.*)

Une dépêche de Naples, en date du 26, confirme la nouvelle de l'acceptation par le roi François II des conditions nouvelles de son pouvoir. (*Pays.*)

#### Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 23 juin.

Avis aux abonnés. — Revue de la semaine. — Courrier de Paris. — Causerie dramatique. — Chronique littéraire. — Correspondance. — La Sicile. — La saison à Londres. — Concours général et national d'agriculture. — Gazette du palais. — Il faut partir (prologue de saison). — Sylviculture : Méthode de M. le comte de Courval.

Gravures. — Visite des rois et des princes à l'Empereur, à Bade. — Déjeuner des souverains dans la salle des Gardes du vieux château de Bade. — La cathédrale de Palerme. — Le grand bassin du château de Fontainebleau pendant le séjour de la cour. — La ville de Chambéry. — La ville de Nice. — S. M. l'Empereur et son état-major se rendant à la revue du 14 juin. — Concours général et national d'agriculture (trois gravures). — Théâtre de la Porte-Saint-Martin : Inauguration de la nouvelle salle d'été. — Taille des arbres de haut jet. — Rébus.

M. Mérigot, chirurgien dentiste, à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 5, le 6 et le 7 juillet. (306)

#### BOURSE DU 26 JUIN

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 68 60.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 35 cent. — Ferme à 96 55.

#### BOURSE DU 27 JUIN

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 68 70  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 55

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8, et de M<sup>e</sup> MOTAIS, notaire à Tigné.

### VENTE

PAR LICITATION,  
Aux enchères publiques,  
de la

### NU-PROPRIÉTÉ D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES,

Situées au bourg de Tigné.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MOTAIS, notaire à Tigné, le dimanche 15 juillet 1860, à midi.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le 14 juin 1860, enregistré,

Et à la requête de : 1<sup>o</sup> M. André-Louis Mignot, propriétaire, demeurant à la Butte, commune de Tigné; 2<sup>o</sup> M. André Mignot, maréchal, demeurant au bourg et commune de Tigné; 3<sup>o</sup> Jean Mignot, cordonnier, demeurant au même lieu; 4<sup>o</sup> Louis Mignot, maréchal, demeurant à la Touche, commune de Tigné; 5<sup>o</sup> Marie Mignot, épouse de M. Louis Baranger, propriétaire, demeurant au même lieu, ledit sieur Baranger pour assister et autoriser sa femme; 6<sup>o</sup> Jeanne Mignot, femme de Jean Martin, fermier et propriétaire, demeurant à Noizé, commune de Tigné, ledit sieur Martin pour assister et autoriser sa femme.

Poursuivants, ayant tous pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, 8;

En présence, ou lui appelé, de M. Jean Jaudouin, propriétaire, demeurant à Tigné.

Co licitant, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Labiche :

Il sera, le dimanche 15 juillet prochain 1860, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Motaïs, notaire à Tigné, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques de la nu-propriété de la maison ci-après désignée, pour y réunir la jouissance au décès de M. Jean Jaudouin, propriétaire à Tigné, qui en a l'usufruit.

#### DÉSIGNATION.

Une maison, nommée la Charité, située au bourg et commune de Tigné, consistant, au rez-de-chaussée, en une cuisine, grande chambre à coucher à côté, une autre chambre à cheminée à la suite, cave sous cette dernière chambre; deux chambres à cheminée au premier étage, surmontées de chacune un grenier; autre grenier sur la cuisine; cellier derrière cette cuisine avec grenier au dessus, évier, escalier derrière, petite cour au-devant, autre cellier derrière la chambre qu'occupe Maitreau, grenier au-dessus, ancienne boulangerie à côté, surmontée d'une chambre à cheminée avec grenier s'exploitant par un escalier commun avec Pauline Maitreau, lequel escalier sert aussi à exploiter les greniers ci dessus indiqués; un appentis, en face ledit cellier, renfermant une panne à lessive, un four et un puits; petit toit à porcs et lieux d'aisances à côté; grande cour, dont une petite portion sert de jardin, s'exploitant par un grand portail donnant sur la rue; dans cette cour se trouvent une grange formant quatre travées, à la suite de celle de Pauline Maitreau, au bout un cellier, en face un hangar renfermant un pressoir faisant partie de la vente; le tout est en un seul tenant et joint au levant Pauline Maitreau et M. Peton-Gendron, au midi la Grande-Rue et Pauline Maitreau, au couchant M<sup>me</sup> Cordier, et au nord oue ouche à M. Peton et maison à M<sup>me</sup> Cordier.

Mise à prix. . . . . 1,800 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

- 1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> MOTAIS, notaire à Tigné, dépositaire du cahier des charges ;
- 2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;
- 3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LABICHE, avoué, colicitant.

Dressé à Saumur, le 25 juin 1860.

BEAUREPAIRE,  
avoué-licencié.

Enregistré à Saumur, le juin 1860, f<sup>o</sup> . c<sup>o</sup> . Reçu 1 fr. 10 c., dixième compris. (307)

Signé : LINACIER.

#### AVENDRE

La MAISON occupée par M<sup>me</sup> Pasquier, modiste, rue Saint-Jean.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MAUBERT, huissier.

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 1860, à midi précis, il sera, en la FERME DE MOULIGNÉ, commune de Saint-Lambert-des-Levés, procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur, à la vente aux enchères de : Meubles meublants, linge, bardes, bois de chauffage, outils, instruments aratoires, etc., etc.

Le tout dépendant de la succession de Julien HARRAULT, fermier de Mouligné.

On paiera comptant et 5 centimes par franc. (308)

### A VENDRE

#### UNE MAISON

Avec Écurie, Remise et un Beau Jardin bien affruié,

Située au Pont-Fouchard, rue des Pauvres, autrefois occupée par M. LEGOUX.

La vente s'en fera en l'étude de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, le dimanche 22 juillet 1860, à midi.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> DUTERME. (309)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### UN PRÉ,

Contenant 37 ares, dans la prairie de Nounes, commune de Saint-Florent.

S'adresser audit notaire. (310)

### A LOUER

Présentement,

Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

## BAINS DE MER DE SAINT-MALO.

Plage et piscine magnifiques aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses de chevaux; vie peu chère, logements et hôtels confortables.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Fu pour légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le